

Date de convocation
Le 27 mai 2026

SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Guy HAZARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mrs et Mmes G HAZARD, B PENELLE, J MELLIER, JB MABILLE, M BOUTILLIER, M HETRU, A CALIPPE, E LION, D LEMAITRE, V AVISSE-BROWN, JP CALAIS, M GAVOIS. S SABLON

ABSENTE EXCUSEE et ABSENT EXCUSE :

Mme DALLERY Cassandre donne pouvoir à Mme LION Emeline
Mr DUFOSSE Simon donne pouvoir à Mr SABLON Stéphane

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CALIPPE Alexandra.

En préambule, **Mr le Maire** demande l'autorisation **d'ajouter 3 points** à l'ordre du jour. En **point 6** quelques précisions à apporter sur les délégations du conseil au maire. En **point 7** proposition d'achat d'une stèle à placer au jardin du souvenir dans le cimetière d'Huchenneville. En **point 8** Proposition de créer un groupe jury pour les maisons fleuries. Le point 9 traiterait de ce fait des questions diverses.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

I / VOTE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Après lecture et en l'absence d'observation, ***le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

II / ELECTION DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Mr le Maire explique que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre à Amiens et que la commune forte d'environ 700 habitants doit désigner 3 titulaires et 3 suppléants qui représenteront les grands électeurs. Il propose de passer au vote en précisant bien qu'un suppléant remplace nominativement un titulaire. **Mr HAZARD Guy, Mr PENELLE Benoit et Mme CALIPPE Alexandra** se présentent comme **titulaires**, ils ***sont élus à l'unanimité.*** **Mr MELLIER Janick, Mr SABLON Stéphane et Mr LEMAITRE Damien** se présentent comme **suppléants** et ***sont élus à l'unanimité.***

III / BILAN DES MANIFESTATIONS LORS DE LA FETE COMMUNALE

Mr le Maire remercie les élus et bénévoles ainsi que Mme Gavois qui s'est vraiment mobilisée pour ramener de nombreux lots. Environ 190 personnes ont participé au repas façon auberge espagnole dans une très bonne ambiance musicale créée par le groupe sono attitude. Le lendemain, pour la course de caisses à savon, c'est 13 bolides qui ont descendu le kilomètre de route depuis la salle des fêtes jusqu'au terrain de foot. 250 personnes environ ont apprécié les déguisements et la dextérité des pilotes tandis qu'environ 180 d'entre eux ont pu déguster l'excellent repas concocté par nos amis chasseurs. Les enfants d'Huchenneville ont pu bénéficier quant à eux dimanche et lundi de tours de manège gratuits offerts par la mairie.

Mme CALIPPE Alexandra, deuxième adjointe, détaille le bilan financier de cette fête communale. Avec 3500 euros de recette et 2300 euros de dépense (1200 cave du beffroi et super U plus 700 euros de manège et 400 euros pour l'animation), nous arrivons à un **bénéfice de 1200 euros.**

IV/ POINT SUR LES MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET ET TARIF

Mme CALIPPE Alexandra précise que le **13 juillet**, une **descente aux flambeaux** est prévue depuis la mairie jusqu'au terrain de foot en empruntant quelques routes d'Huchenneville. **RDV Mairie à 22 heures.** S'ensuivra un **feu d'artifice vers 23 heures**, tiré au stade de foot. Une buvette sera ouverte ce soir là de 22 heures à minuit. Le lendemain, **14 juillet, rassemblement patriotique à 11 heures** devant le monument aux morts suivi du pot de l'amitié dans la salle de réception de la mairie. A **12 heures 30, Karaoké cochon grillé au stade de foot, apéritif offert aux personnes mangeant sur place.**

TARIFS : 20 euros adultes jusque 12 ans, 10 euros de 8 à 12 ans et gratuit en dessous de 8 ans.

V/ POINT SUR L'ASSOCIATION DES AMIS DU CYCLISME

Mr le Maire rappelle que depuis plusieurs années, nous adhérons à cette association qui organise plusieurs courses mais notamment celle de Mareuil Caubert à l'occasion de leur fête communale. Les habitants d'Huchenneville sont sollicités pour tenir les points en tant que signaleurs et force est de constater que très peu de spectateurs, voire pas de tout, viennent encourager les coureurs. Devant cette désaffection et les contraintes constatées, Mr le Maire propose l'autorisation de se retirer de cette association des amis du cyclisme.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition de quitter cette association.

VI / PRECISIONS A APPORTER SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Mr le Maire précise que lors du premier conseil municipal, nous avons voté les délégations du conseil au maire mais avons omis de préciser en ligne 14 relative au montant des dommages en cas d'accident avec un véhicule de la mairie le montant maximum et en ligne 19 le montant maximum accordé pour des demandes de subvention. Mr le Maire propose que pour la ligne 14 on lui attribue un montant de 5000 euros et pour la ligne 19 un montant de 20000 euros. Cela est de toute façon facultatif car à chaque décision qu'il prend, Mr le Maire informe l'ensemble du conseil.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil accepte à l'unanimité ces 2 propositions.

VII/ PROPOSITION D'ACHAT D'UNE STELE POUR LE JARDIN DU SOUVENIR AU CIMETIERE D'HUCHENNEVILLE.

Mr le Maire relate un évènement délicat qu'il a dû gérer lors de l'enterrement d'une personne extérieure à la commune mais ayant habitée de nombreuses années à Huchenneville. Une demande de placement d'une urne funéraire dans un caveau familial a été faite. Malgré l'accord écrit du fils du propriétaire de la concession et de son épouse mais en l'absence d'accords écrits des autres ayants droits, cette tierce personne n'a pu être enterrée selon ces dernières volontés. Cependant, les cendres du défunt ont pu être dispersées au jardin du souvenir.

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation d'acquérir une stèle pour valoriser cet espace par respect pour les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

VIII/ PROPOSITION DE CREER UN GROUPE JURY POUR LES MAISONS FLEURIES

Mr le Maire informe que la Commune s'est inscrite cette année au concours des villes, villages et maisons fleuris. Il rappelle qu'y a deux ans, la commune avait reçu les félicitations du jury et le prix du village picard. Un habitant de Inval avait été récompensé pour le fleurissement de sa maison. Si les employés et quelques élus gèrent l'embellissement des espaces publics de la commune, il serait opportun que certains élus s'occupent de la sélection des maisons fleuries, d'où l'idée de créer ce groupe. Mr **Mellier Janick**, Mme **Calippe Alexandra**, Mme **Gavois Marie**, Mr **Calais Jean Pierre**, Mme **Hetru Manon**, Mme **Avisse-Brown Virginie** et Mme **Dallery Cassandre**, absente aujourd'hui mais ayant demandé à y participer, sont **volontaires pour intégrer ce groupe**.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la création de ce groupe ainsi que l'ensemble de ces participants.

IX/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Boutillier Magali demande au Maire ce qu'il en est de la réunion qui devait se tenir en interne entre les membres du Sivos d'Huchenneville. Mr le Maire répond, que, compte tenu du climat, il n'a pas voulu donner suite. Des discussions s'instaurent alors entre plusieurs membres du Sivos notamment sur le déroulement de l'élection du président actuel.

Mr Mellier Janick précise que plusieurs personnes seraient intéressées pour effectuer une marche sur la commune à l'occasion d'octobre rose et demande au maire l'autorisation d'utiliser une salle de la mairie pour organiser une réunion. Mr le Maire accepte bien volontiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures